

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105

Waterloo ON N2V 1K8

Téléphone : 888 432-7901

Rapport public

Date d'émission du rapport : 14 juillet 2025

Numéro d'inspection : 2025-1122-0003

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : peopleCare Communities Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : peopleCare Meaford LTC, Meaford

RÉSUMÉ D'INSPECTION

Résumé d'inspection

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 8 au 10 juillet 2025.

L'inspection concernait :

- Demande n° 00148581 [Incident critique (IC) n° 3062-000010-25], liée à la gestion des éclosions.
- Demande n° 00149225, liée à des préoccupations concernant une allégation d'intervention et de traitement tardifs pour une personne résidente.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105

Waterloo ON N2V 1K8

Téléphone : 888 432-7901

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Exigences générales

Problème de conformité n° 001 Avis écrit en vertu de la disposition 1 du paragraphe 154 (1) de la *LRSLD* (2021).

Non-respect : du paragraphe 34 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Exigences générales

Paragraphe 34 (2) Le titulaire de permis veille à ce que les mesures prises à l'égard d'un résident dans le cadre d'un programme, notamment les évaluations, les réévaluations, les interventions et les réactions du résident aux interventions, soient documentées.

Le titulaire de permis n'a pris aucune mesure rapide et n'a pas documenté les évaluations ou les interventions alors qu'une personne résidente présentait des signes et des symptômes d'un problème de santé aigu.

Une personne résidente présentait des signes et des symptômes d'un problème de santé aigu. Le foyer n'a mis en place aucune intervention ni n'a appelé le médecin ou documenté toutes les évaluations effectuées avant l'arrivée de l'équipe du quart de travail suivant, sept heures plus tard, qui a effectué des évaluations supplémentaires. L'état de santé de la personne résidente s'était alors détérioré et a nécessité une évaluation supplémentaire, un traitement et une admission dans un hôpital de soins actifs.

Sources : Examen des notes d'évolution, évaluations trimestrielles de l'ensemble minimal de données (MDS), documentation de l'application Point of Care, entretiens avec des personnes préposées aux services de soutien personnel (PSSP) et des infirmières autorisées (IA).

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105

Waterloo ON N2V 1K8

Téléphone : 888 432-7901

AVIS ÉCRIT : Soins de la peau et des plaies

Problème de conformité n° 002 Avis écrit en vertu de la disposition 1 du paragraphe 154 (1) de la *LRSLD* (2021).

Non-respect : du sous-alinéa 55 (2) a) (ii) du Règl. de l'Ont. 246/22

Soins de la peau et des plaies

Paragraphe 55 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

- a) le résident dont l'intégrité épidermique risque d'être altérée se fait évaluer la peau par une personne autorisée visée au paragraphe (2.1) :
 - (ii) dès son retour de l'hôpital, le cas échéant,

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce qu'une personne autorisée procède à une évaluation de la peau d'une personne résidente à son retour de l'hôpital.

Une personne résidente avait été hospitalisée pendant sept jours. Lorsqu'elle a été réadmise au foyer, aucune évaluation de la peau n'a été effectuée.

Sources : Examen des notes d'évolution d'une personne résidente, évaluation de la tête aux pieds et entretien avec une IA.